

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

À titre de présidente d'élection j'avise par la présente :

« toute assermentation par la présidente d'élection des candidats(es) élus(es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1^{er} octobre 2021 se déroulera seulement qu'après le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par la présidente d'élection ».

Les membres du conseil municipal actuel siégeront donc lors de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021.

Il est important de préciser que cet avis ne peut avoir pour effet de retirer le droit, pour un(e) candidat(e) élu(e) par acclamation, de se faire assermenter avant la date suggérée par une autre personne autorisée à recevoir le serment.

DONNÉ À L'ISLET, le 23 septembre 2021.

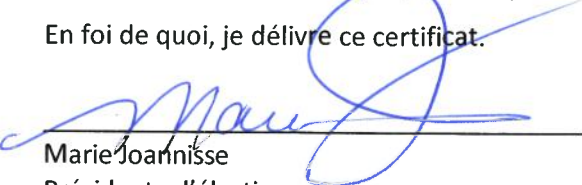


Marie Joannisse
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, présidente d'élection de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 23 septembre 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Présidente d'élection